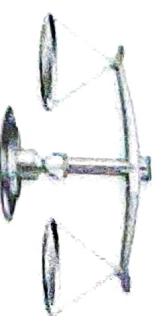




REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 24 FEVRIER 2025

PRESIDENT : FATI MANI TORO

JUGES CONSULAIRES : GERARD DELANNE

OMAROU GARBA

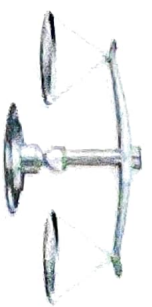
GREFFIERE : MAZIDA SIDI

N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
CONCILIATION				
AFFAIRES				
Le Tribunal,				
1	47/25	SOCIETE NIGERIEENNE DE SECURITE	MARIAMA OUMAROU DJIBO	- Constate qu'il s'agit d'une procédure d'injonction de payer - Désigne le juge conciliateur Kolo Boukar pour la conciliation
2	56/25	SOCIETE NIGERIEENNE DE SECURITE	MARIAMA OUMAROU DJIBO	- Constate qu'il s'agit d'une opposition à injonction de payer - Désigne le juge conciliateur Kolo Boukar pour la conciliation
3	62/25	BAE KAOCEN SARL	SOCIETE NEEEMBA	- Constate qu'il s'agit d'une opposition à injonction de payer - Désigne le juge conciliateur Maimouna Koulongou pour la conciliation
4	57/25	BOA NIGER	SOCIETE SAHELIENNE DE FINANCEMENT SAHFI	- Constate qu'il s'agit d'un appel en cause dont le dossier principal se trouve au cabinet du JME Almou Gondah; - Renvoie devant le même juge pour jonction de procédure.
5	61/25	SOCIETE COMINTEL SARL	CONTEC GLOBAL NIGER LIMITED	- Constate l'échec de la conciliation ; - Constate que le dossier n'est pas en état ; - Renvoi devant le juge Almou Gondah pour la mise en état.

CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)



REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



524/24 SOCIETE NIGER BANQUE
1 LAIT ISLAMIQUE DU
NIGER

Délibéré au 11/03/2025

581/24 SOCIETE ISMAEL IDI
2 UNIFOOD PRAKASH ADVANI

Délibéré au 11/03/2025

580/24 SOSSOU YAO SOCIETE BATRAL
3 JUSTE JUSTIN SOCIETE CMA CGM
NIGER

Délibéré au 11/03/2025

DELIBERE DU JOUR

33/25 BOUBACAR IDE ALIO ABOUBACAR
1 IBRAHIM

Délibéré prorogé au 04/03/2025

563/24 ABOUZEIDI SIDI SOCIETE AGENCE
EMERGENCE

Délibéré prorogé au 04/03/2025

2



NIAMEY, LE 25 FEVRIER 2025
LE GREFFIER EN CHEF